

## **Aide financière de l'Etat aux associations péri-scolaires - Voeu présenté par M. Michel LOYAT, Conseiller Municipal**

**M. LOYAT :** Monsieur le Maire, la presse régionale, la presse nationale également ont fait état de nombreuses réactions d'élus, pour amener le Gouvernement à réviser un projet concernant les associations péri-scolaires. Ce projet se traduirait, s'il était arrêté, par une baisse moyenne de 5 % des subventions pour ces associations péri-scolaires, baisse qui atteindrait pour certaines d'entre elles, notamment les Francas 20 % en 1997.

Nul ne conteste, je crois, la qualité du travail effectué par les Francas notamment à Besançon où plus de 2 500 jeunes de toute origine bénéficient des activités proposées que ce soit l'été, en semaine le mercredi après-midi par exemple. Il serait préjudiciable que, dans ce domaine encore, d'actions incontestables citoyennes, d'actions formatrices, l'Etat n'opère un désengagement financier et c'est pourquoi je vous propose, au nom du groupe majoritaire, le voeu suivant :

*«Faisant suite à deux interventions de son Maire, Robert SCHWINT auprès de M. JUPPE, Premier Ministre et de M. BAYROU, Ministre de l'Education Nationale, le Conseil Municipal de Besançon, en sa séance du 22 avril 1996, est alerté par un récent projet du Gouvernement qui compromet l'avenir des fédérations complémentaires de l'école, au premier rang desquelles les CEMEA et les Francas. Le Ministre de l'Education Nationale, M. BAYROU, envisage en effet de procéder à la réduction de 5 % de l'aide financière globale affectée aux associations de type péri-scolaire. Au prix d'une modulation discutable, les Francas se verraient quant à eux frappés d'une baisse de 20 % en 1997 de la subvention allouée par l'Etat, décision qui remettrait en cause 23 des 89 postes de permanents Francas au niveau national.*

*L'action développée par ou avec les Francas répond pourtant depuis 50 ans aux aspirations des familles et en particulier des plus modestes d'entre elles. Elle constitue dans le même temps un relais de l'action des pouvoirs publics (aide à la scolarisation des enfants en difficulté, accompagnement scolaire dans les milieux défavorisés, classes de découverte, Contrats d'Aménagement du Temps de l'Enfant, etc.).*

*A Besançon, les Francas animent 7 centres de loisirs ouverts l'été (2 500 enfants accueillis chaque été), le mercredi, en soirée ou encore pendant les petites vacances, dans les quartiers de Planoise, Montrapon, les Clairs-Soleils, Saint-Ferjeux ainsi qu'au Fort de Bregille. Les Francas se sont vus confier également l'animation de la ludothèque de Palente-Orchamps. Au total, chaque année, environ 49 000 journées-enfants sont ainsi assurées et 355 animateurs de 17 à 25 ans sont recrutés et formés par les Francas.*

*Le Conseil Municipal constate que le Gouvernement fait état dans cette affaire d'une méconnaissance de l'action des associations péri-scolaires et d'une analyse très imparfaite de l'évolution de notre société, de la structure familiale et des temps de vie de l'enfant. Il constate que les associations visées par le projet de M. BAYROU sont des structures qui voient leur action reconnue et soutenue financièrement par les collectivités locales, et craint qu'une fois encore l'Etat ne se désengage de ses missions pour leur en faire porter la charge.*

*En conséquence, le Conseil Municipal de Besançon demande au Ministre de l'Education Nationale de bien vouloir reconsidérer la position de l'Etat dans le sens d'un retour vers la notion de Service Public d'Education».*

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, si j'ai bien compris ce qui vient d'être dit, la décision n'est pas prise, c'est-à-dire que le Ministre envisage ou a fait connaître son intention d'éventuellement...

**M. LE MAIRE** : Vous devriez le savoir mieux que nous !

**M. JACQUEMIN** : Je ne pense pas que cela concerne 1996 puisque c'est une décision annoncée pour 1997. Or le budget de 1997 n'est ni discuté ni voté, première réflexion. Deuxième réflexion, moi je suis assez d'accord pour reconnaître le rôle important tenu et le travail fait par toutes les associations périphériques à l'école, mais est-ce qu'il faut faire un cas particulier des Francas ? Pas forcément ! Si on faisait plutôt un vœu qui souhaite que le Gouvernement n'aille pas dans cette direction puisque la décision de toute façon n'est pas prise et d'une autre part qui touche l'ensemble des associations et non pas seulement l'une d'entre elles...

**M. LE MAIRE** : On a parlé des Francas car ce sont eux qui animent nos centres mais bien sûr il y en a sans doute d'autres.

**M. BARETJE** : C'est vrai Monsieur le Député que le Ministère de l'Education Nationale est en négociation notamment avec les Francas et les CEMEA, mais aussi avec un certain nombre d'organismes, par exemple celui dont je suis responsable nationalement et régionalement. Il est vrai également qu'il y a un traitement inégalitaire qui s'est fait pour la première fois depuis un certain nombre d'années.

Je pense effectivement qu'il faut que le Gouvernement et le Ministère de l'Education Nationale reviennent sur une décision qui n'est pas encore définitive c'est vrai, mais qui est en train de se mettre en place. Aux dernières nouvelles, la négociation a repris. Il se peut que le Ministère revienne sur le pourcentage, peut-être pas sur l'ensemble, de ce qui était annoncé. Il faut dire aussi que ce n'est pas sur 1997 mais sur 1996/1997 que nous aurons les 20 % en moins, environ 10 % sur une année et 10 % l'année suivante. Cela concerne aussi l'année 1996, Monsieur le Député.

Le vœu présenté par M. LOYAT est adopté à l'unanimité moins 11 abstentions.

*Visa préfectoral du 9 mai 1996.*